

Eclaircissement sur le renouvellement de mon titre de séjour

Par **Diaks**, le **15/07/2009** à **20:24**

Bonjour, je suis étudiant étranger en première année de droit et je dois reprendre mon année. Toutefois, j'avais suivi des études de lettres classiques jusqu'en licence 3, mais j'ai fait un transfert entre temps pour faire du droit sans avoir obtenu ma licence que je compte passer cette année en téléenseignement tout en reprenant ma première année de droit. Je suis en France depuis septembre 2005. Des amis viennent de me dire que la préfecture peut me refuser le renouvellement de mon titre de séjour et ça je l'ignorais. Je voudrais un peu plus d'éclaircissements sur mon cas et si vraiment je risque l'expulsion cette année. Merci d'avance